



COMITÉ SYNDICAL – PROCÈS-VERBAL

Séance du 31 mars 2025 – 17h30

Date de la convocation : 24/03/2025

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Quorum : 16

Nombre de votants : 19 (18 pour le CA 2024)

Titulaires présents :	17
Titulaires représentés :	
Suppléants :	2
Procurations :	0

L'an deux mille vingt-cinq, lundi trente et un mars à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Saint-Sauveur, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M., M. BAUDOU J-N., M. PLICQUE P., Mme ROUSTIT I.
 CC du Frontonnais : M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., M. LECORRE D., M. PETIT Ph., Mme SAVY S.,
 Mme SIGAL S., Mme SOLOMIAC C., M. TERRANCLE S.
 CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT Ch., M. DELMAS J-P., M. ESPIE J-C., M. ZANETTI L.
 CC Val'Aïgo : Mme MONCERET M.

Etaient représentés

CC du Frontonnais : M. PROVENDIER Ph. par Mme GIBERT J. (suppléante)
 CC des Hauts Tolosans : Mme FOURCADE M-L. par Mme OGRODNIK P. (suppléante)

Etaient absents ou excusés

CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D., M. ROUMAGNAC L., M. VINTILLAS E.
 CC des Hauts Tolosans : M. ALARCON N., M. CODINE Fr., M. DULONG D., M. LAGORCE P., M. NOËL S.,
 CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD ESSNER S., M. DUMOULIN J-M., M. JOVIADO G., M. SABATIER R.

Secrétaire de séance : Mme SOLOMIAC Colette

<u>Ordre du jour de séance</u>	N° Délibération	ADOPTÉE /REJETÉE
1. Installation d'un délégué suppléant de la CCHT au SCOT suite à une démission	2025 /01	ADOPTÉE
2. Adoption du Procès-Verbal du Comité syndical du 17 juin 2024	/	/
3. Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations	/	/
4. Finances locales : Approbation du Compte de Gestion du Trésor 2024	2025 /02	ADOPTÉE
5. Finances locales : Approbation du Compte Administratif 2024	2025 /03	ADOPTÉE
6. Finances locales : Débat d'Orientation Budgétaire 2025	2025 /04	ADOPTÉE
7. Questions diverses	/	/

En complément de la convocation, ont été communiqués via le cabinet numérique à l'ensemble des délégués les documents suivants :

- Le procès-verbal de la précédente séance à arrêter
- La note de synthèse incluant les projets de délibérations
- Les décisions prises et avis transmis dans le cadre des délégations du Président
- Compte Administratif 2024 - Maquette M57
- Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

La présentation PowerPoint de cette réunion est transmise au Comité syndical avec le présent procès-verbal intégrant les délibérations prises.

Après avoir informé l'assemblée des personnes excusées, M. PETIT Philippe salue la présence de Madame Véronique VOLTO, Conseillère départementale du canton de Léguevin, représentant Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Mme SOLOMIAC Colette est désignée secrétaire de séance.

1. Installation d'un délégué suppléant de la CCHT au SCoT suite à une démission

Monsieur PETIT informe l'Assemblée que M. BARGE SANSELME Christian est empêché ce jour. Ce dernier a nouvellement été désigné par la Communauté de communes des Hauts Tolosans pour remplacer M. VANHECKE Romain qui a récemment démissionné de ses fonctions d'adjoint au Maire de PELLEPORT.

M. PETIT propose de l'installer dans ses fonctions de délégué suppléant selon la délibération suivante prenant acte de cette désignation :

Délibération n° 2025 /01

Domaine : Administration Générale

5.3 – Institution et vie politique – Désignation de représentants

Objet : Installation d'un délégué suppléant de la CCHT au SCoT suite à une démission

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 juin 2006 portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2017 autorisant la modification des statuts du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain (par délibération du 13/06/2017),

Vu la délibération n° 130325_02d en date du 13/03/2025 de la Communauté de communes des Hauts Tolosans, portant désignation d'un représentant au sein du SCoT,

Vu les statuts dudit syndicat,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants,

Après que Monsieur Philippe PETIT, Président, ait rapporté au Comité syndical cette désignation et procédé à l'appel nominal du délégué désigné,

- M. Christian BARGE SANSELME est nouvellement désigné délégué suppléant suite à la démission de M. Romain VANHECKE.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

PREND ACTE de la désignation de Monsieur BARGE SANSELME Christian en tant que délégué suppléant, représentant de la Communauté de communes des Hauts Tolosans au Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain en remplacement de Monsieur VANHECKE Romain.

Pour rappel, la liste mise à jour des délégués du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain s'établit comme suit :

Titulaires		Suppléants	
CC SCoT	Nom Prénom	CC SCoT	Nom Prénom
Coteaux du Girou	AUGER Maryse	Coteaux du Girou	BACHELET Nathalie
	BAUDOU Jean-Noël		CADOZ Patricia
	CALAS Daniel		CASALE Jean-François
	PLICQUE Patrick		GALINIER Christian
	ROUMAGNAC Léandre		JARNOLE Pierrette
	ROUSTIT Isabelle		RAYNAUD Jean-Pascal
	VINTILLAS Edmond		SPITZ Audrey
Frontonnais	CAVAGNAC Hugo	Frontonnais	BATAILLE François
	CLAVEL ALBAR Virginie		BEGUE Michèle
	LECORRE Damien		BOYE Sandrine
	PETIT Philippe		BRUN Dante
	PROVENDIER Philippe		GALLINARO André
	SAVY Sylvie		GIBERT Janine
	SIGAL Sandrine		JEANJEAN Pierre
	SOLOMIAC Colette		KARAGOZIAN Gérard
	TERRANCLE Serge		PARISE Denis
Hauts Tolosans	ALARCON Nicolas	Hauts Tolosans	BARGE SANSELME Christian
	AYGAT Chantal		BOULAY Dominique
	CODINE François		BRIENTIN Amélie
	DELMAS Jean-Paul		CAZEAUX CALVET Martine
	DULONG Denis		FOUCART Gauthier
	ESPIE Jean-Claude		GAUTHE Fabien
	FOURCADE Marie-Luce		GAUTIER Philippe
	LAGORCE PATRICE		GONZALEZ Yvan
	NOEL Sébastien		MOREL CAYE Françoise
	ZANETTI Laurent		OGRODNIK Patricia
	Val'Aïgo		BLANCHARD ESSNER Sonia
DUMOULIN Jean-Marc		ASTRUC Thierry	
JOVIADO Gilles		BERINGUIER Bernard	
MONCERET Mylène		BONNASSIES Patrick	
SABATIER Robert		DUQUENOY Aurore	

Ainsi fait et délibéré

2. Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 17 juin 2024

Le Président interroge l'Assemblée quant à d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, en date du 17 juin 2024, communiqué à l'ensemble des délégués.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-verbal est arrêté.

3. Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations

Les avis rendus ont été communiqués au Comité syndical via le cabinet numérique, conjointement à la convocation.

M. PETIT, Président, rend compte des avis émis en matière d'urbanisme depuis le dernier Comité Syndical, lesquels ont porté sur les procédures suivantes :

Date	Objet	Type d'avis
11/06/2024	Modification du PLU de Saint-Cézert	Décision n° 2024 /12
08/07/2024	Modification du PLU de Paulhac	Décision n° 2024 /17
07/11/2024	Révision générale du PLU de Saint-Pierre	Décision n° 2024 /18
07/11/2024	Modification du PLU de Caubiac	Décision n° 2024 /19
27/02/2025	Modification n°1 du SRADDET Occitanie	Décision n° 2025 /01
01/08/2024	Mise en compatibilité du PLU Bazus et Buzet - Projet renouvellement conduite de gaz entre Villariès et Albi	CR réunion d'examen conjoint tenant lieu d'avis
17/10/2024	Modification simplifiée n°4 du PLU de Bouloc	Avis simple
28/06/2024	Modification du PLU de Villeneuve-Lès-Bouloc	Avis favorable par défaut
19/09/2024	PA de Verfeil	Avis favorable par défaut
19/09/2024	Modification simplifiée de Lapeyrouse Fossat	Avis favorable par défaut

Aucune question n'ayant été formulée, le Président passe au point suivant de l'Ordre du jour et donne la parole à Mme MIQUEL, responsable administrative, pour présenter les éléments relatifs aux comptes 2024.

4. Approbation du Compte de Gestion du Trésor 2024

Chacun des soldes figurant au Compte Administratif 2024 sont repris dans ses écritures par le comptable public.

Après avoir présenté les états II.1 et II.2 du compte de gestion, Mme MIQUEL confirme que les crédits budgétaires consommés sur 2024 sont bien conformes entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

M. PETIT, Président, met au vote la délibération.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2024 selon la délibération suivante :

Délibération n° 2025 /02

Domaine : Finances

7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Approbation du Compte de Gestion du Trésor 2024

Le Président rappelle que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor Public en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Après s’être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu’il ait procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de Gestion établi par le Receveur est conforme au Compte Administratif du syndicat,

- statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Entendu l’exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : DE DÉCLARER que le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l’exercice 2024, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Article 2 : DE NOTIFIER la présente délibération, annexée des résultats budgétaires de l’exercice et d’exécution du Budget, extraits du Compte de Gestion (états II-1 et II-2), au représentant de l’Etat et au comptable du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

ANNEXE : ETATS II-1 et II-2 DU COMPTE DE GESTION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC GRENADE

ETABLISSEMENT : SM SCOT DU NORD TOULOUSAIN - ETAT : 11-1

Résultats budgétaires de l'exercice

11800 - SM SCOT DU NORD TOULOUSAIN -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	126 255,74	523 600,00	649 855,74
Titres de recette émis (b)	25 687,57	415 704,92	441 472,49
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	25 687,57	415 704,92	441 472,49
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	126 255,74	523 600,00	649 855,74
Mandats émis (f)	60 981,38	345 338,45	406 319,83
Annulations de mandats (g)		3 758,00	3 758,00
Dépenses nettes (h = f - g)	60 981,38	341 580,45	402 561,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		74 204,47	38 910,66
(h - d) Déficit	35 293,81		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC GRENADE

ETABLISSEMENT : SM SCOT DU NORD TOULOUSAIN - ETAT : 11-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11800 - SM SCOT DU NORD TOULOUSAIN -

Exercice 2024

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	81 755,74		-35 293,81		46 461,93
Fonctionnement	212 432,61		74 204,47		286 637,08
TOTAL I	294 188,35		38 910,66		333 099,01
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	294 188,35		38 910,66		333 099,01

Ainsi fait et délibéré

5. Finances locales : Approbation du Compte Administratif 2024

Mme MIQUEL présente une analyse détaillée des résultats et du compte administratif (cf. présentation PowerPoint communiquée conjointement au présent Procès-Verbal).

Résultats d'exécution 2024 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Resultats cumulés
Dépenses 2024	341 580.45	60 981.38	402 561.83
Recettes 2024	415 784.92	25 687.57	735 660.84
Résultat Ex 2024	74 204.47	-35 293.81	38 910.66
Report Résultat 2023	212 432.61	81 755.74	294 188.35
Résultat de clôture Ex 2024	286 637.08	46 461.93	333 099.01
	Affectation 002	Affectation 001	
	RAR	0.00	

Mme VOLTO s'étonne de tels résultats.

M. PETIT explique que les élus avaient fait le choix en 2014 d'augmenter substantiellement la cotisation afin de thésauriser pour la révision et ses études complémentaires.

Mme MIQUEL précise le point central qui a déterminé la hausse du résultat de fonctionnement (74 204.47€ en 2024 contre -10 128.13€ en 2023) : le Syndicat mixte s'est vu attribuer en décembre 2024 une importante DGD départementale à hauteur de 95 000€, qu'il n'attendait pas. Il s'agit d'une nouvelle dotation fléchée en direction des SCoT et PLUi, faisant suite au courrier « Très signalé » de Monsieur le Préfet de Haute-Garonne, en date du 26 juillet 2024.

Ce montant a permis au syndicat de réaliser une épargne disponible fortement à la hausse ainsi qu'un résultat de fonctionnement excédentaire, alors qu'il aurait dû continuer à être déficitaire du fait de l'impact de la révision et des effets de la baisse de la participation des EPCI membres opérée en 2024 (de l'ordre de 20 cts par habitant, équivalent à plus de 21 000 €).

La présentation terminée et aucune autre question soulevée, le Président quitte l'Assemblée pour procéder au vote.

Monsieur DELMAS Jean-Paul prend provisoirement la présidence pour mettre au vote la délibération.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 selon la délibération suivante :

Délibération n° 2025 /03

Domaine : Finances

7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Approbation du Compte Administratif 2024

Le Président expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget Principal 2024 du Syndicat Mixte et présente le Compte Administratif annexé à la présente délibération.

Après avoir examiné l'exécution du Budget, détaillé les dépenses effectuées et les recettes encaissées, dont la synthèse se présente comme suit :

... / ...

Synthèse CA 2024 - SM du SCoT du Nord Toulousain			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Gal	42 015.26 €	Dotations, subventions CD31	25 000.00 €
Autres charges Gest* courante	47 049.89 €	DGD ETAT	95 000.00 €
Charges de personnel	228 809.31 €	et participations CC	288 600.30 €
Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	23 705.99 €	Atténuation de charges	7 183.45 €
		Autres pdts gestion courante	1.17 €
Total Exercice	341 580.45 €	Total Exercice	415 784.92 €
Résultat Exercice 2024 :		74 204.47 €	
Report de l'exercice N -1 :		212 432.61 €	
Résultat à affecter sur le BP 2025 :		286 637.08 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	58 404.74 €	Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	23 705.99 €
Immobilisations corporelles	2 576.64 €	Subvention d'investissement	- €
		Dotation, fonds divers et réserves	1 981.58 €
		Emprunt	- €
Total Exercice	60 981.38 €	Total Exercice	25 687.57 €
Résultat Exercice 2024 : -		35 293.81 €	
Report de l'exercice N -1 :		81 755.74 €	
Résultat à affecter sur le BP 2025 :		46 461.93 €	
Restes à réaliser 2024 :		- €	
Solde d'exécution cumulé d'investissement :		46 461.93 €	
Résultats cumulés :		333 099.01 €	

Après que Monsieur le Président se soit retiré, conformément à la législation, M. DELMAS Jean-Paul, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain désigné par l'Assemblée pour prendre momentanément la présidence, procède au vote.

Considérant que le Compte Administratif dressé pour l'exercice 2024 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal.

Article 2 : DE NOTIFIER le Compte Administratif accompagné de la présente délibération au représentant de l'Etat et au comptable du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Ainsi fait et délibéré

6. Finances locales : Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) 2025

Le Président rappelle que le Débat d’Orientation Budgétaire a pour objet d’informer les élus sur la situation économique et financière du syndicat en vue d’éclairer leur choix lors du vote du budget.

Pour ce faire, il donne la parole à M. LEFEVRE, directeur, afin de présenter le rapport détaillé venant en support au débat et expliciter les choix opérés dans la proposition de budget.

M. LEFEVRE expose point par point les projets, leur coût et leur financement, ainsi que les montants proposés au budget 2025 pour chacun des chapitres en recettes et en dépenses, détaillés dans le rapport communiqué aux élus en amont de la réunion (cf. présentation PowerPoint communiquée conjointement au présent Procès-Verbal).

Aucune question n’ayant été soulevée, la tenue du débat est actée selon la délibération suivante :

Délibération n° 2025 /04

Domaine : Finances

7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Débat d’Orientation Budgétaire 2025

Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015,

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le rapport d’orientation budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du syndicat a été établi pour servir de support au débat ;

En préalable au débat, Monsieur le Président fait lecture du rapport communiqué aux membres du Comité syndical en amont de la séance.

Le Président déploie les éléments structurels du budget par objectif, ainsi que la situation financière du syndicat, plus amplement exposée au préalable dans le cadre du vote du Compte Administratif 2024.

Entendu l’exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d’Orientation Budgétaire, basé sur le **Rapport d’Orientation Budgétaire 2025**, annexé à la présente délibération et établi pour servir de support au débat.

Article 2 : DE NOTIFIER la présente délibération, annexée du Rapport d’Orientation Budgétaire, au représentant de l’Etat et au comptable du Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain.

ANNEXE : cf. Rapport d’Orientation Budgétaire

7. Questions diverses

Aucune autre question n’ayant été soulevée, la séance est levée à 18h15.

Ont signé, sur le feuillet de clôture, Monsieur le Président et Madame SOLOMIAC, secrétaire de séance.

FEUILLET DE CLÔTURE – SÉANCE DU 31 MARS 2025 – 17h30

Liste des délibérations prises :

N° DELIBÉRATION	OBJET DELIBÉRATION	ADOPTÉE ou REJETÉE	DATE EXÉCUTOIRE
2025 /01	Administration Générale – Installation d'un délégué suppléant de la CCHT au SCoT suite à une démission	ADOPTÉE	04/04/2025
2025 /02	Finances locales – Approbation du Compte de Gestion du Trésor 2024	ADOPTÉE	04/04/2025
2025 /03	Finances locales – Approbation du Compte Administratif 2024	ADOPTÉE	04/04/2025
2025 /04	Finances locales – Débat d'Orientation Budgétaire 2025	ADOPTÉE	04/04/2025

Liste des délégués présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mme AUGER M., M. BAUDOU J-N., M. PLICQUE P., Mme ROUSTIT I.
CC du Frontonnais :	M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., Mme GIBERT J., M. LECORRE D., M. PETIT Ph., Mme SAVY S., Mme SIGAL S., Mme SOLOMIAC C., M. TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans :	Mme AYGAT Ch., M. DELMAS J-P., M. ESPIE J-C., Mme OGRONNIK P., M. ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	Mme MONCERET M.

Signatures du Procès-Verbal :

<p><i>Colette SOLOMIAC,</i> <i>Secrétaire de séance</i></p>	<p><i>Philippe PETIT,</i> <i>Président</i></p> 
---	--